



Commune de Belmont-sur-Lausanne
Conseil communal



Procès-verbal (PV) de la séance du 05.12.2013 à la Grande Salle

Présidence : M. Christian Dupertuis

Secrétaire du Conseil communal : M. Jean-Marc Mayor

Secrétaire suppléant du Conseil communal : M. Didier Bérard

Le Président M. Christian Dupertuis ouvre la séance et salue les membres de la Municipalité et Mlle I. Fogoz, Secrétaire municipale.

Dans les rangs du public, il salue la présence de M. Marc Oran, Député, M. D. Gamboni, responsable du Service Technique et de M. S. Ruby, Boursier.

Il se félicite de la présence d'un nombreux public venu assister à cette séance du CC, ainsi que de la présence de nouveaux citoyens, jeunes et moins jeunes.

Les Députés suivants se sont excusés : MM. Guy-Philippe Bolay, Jacques Haldy, Philippe Modoux. La presse est également représentée.

Point 1 : Appel

Avec 47 membres présents, le quorum est atteint.

Arrivé en cours de séance : M. C. Novelli

Personnes excusé-e-s : M. Ph. Bugnon, M. F. Fardel, Mme C. Fischer, Mme C. Gachet, M. P. Glauser, Mme M. Hirt, Mme C. Juillerat, M. J.-M. Mayor, M. R. Mettraux, M. O. Rodondi, Mme V. Rodondi.

Absent : M. C. Rasch.

Acceptation de l'Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1 **Appel**
Acceptation de l'ordre du jour
Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 10 octobre 2013
- 2 **Communications du Bureau du Conseil**
- 3 **Communications de la Municipalité**
- 4 **Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)**
Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

5 Préavis N° 11-2013

BUDGET 2014

Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président, Mme L. Boujon, Mme C. Juillerat, M. M. Henchoz, M. J.-M. Pasche

6 Divers et propositions individuelles

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

Acceptation du Procès-verbal de la séance du CC du 10.10.2013 :

accepté à la majorité et 4 abstentions.

Point 2 :

Communications du Bureau du Conseil

Le Président C. Dupertuis informe le Conseil que le 9 octobre dernier a eu lieu la visite préfectorale annuelle. Cette visite a été l'occasion d'avoir un échange de discussions constructives qui lui ont confirmé les bonnes relations existant au sein des autorités politiques de notre commune.

Lors des récentes votations du 24 novembre 2013, la participation au sein de notre commune a été bonne : 63 %; quant aux résultats, ils s'inscrivent dans la moyenne cantonale. Les détails peuvent être consultés sur le site du Canton.

Votations futures : bien que les dépouillements se fassent généralement en "petit comité", si des personnes sont intéressées à participer à un dépouillement, elles peuvent s'adresser directement au Président ou au secrétaire du CC.

Vacations 2013 : un rappel est fait afin de transmettre les documents dans les délais.

Agenda 2014 : une séance de coordination est prévue la semaine prochaine avec M. le Syndic. Cet agenda sera consultable sur le site de la commune. La première séance du CC est fixée au 13 février 2014.

Point 3 :

Communications de la Municipalité

Consulter le document annexé

Point 4 :

Communications de la CCU et de la CCAR

Il n'y a pas de communication

Point 5 :

Préavis N° 11-2013 "BUDGET 2014"

M. M. Henchoz fait la lecture du rapport de la Commission des Finances.

Le Président C. Dupertuis remercie M. M. Henchoz pour ce rapport très complet et détaillé, puis ouvre la discussion.

M. E. Monsutti a relevé deux taux communaux distincts : 69,5 et 71,0. Pourquoi cette différence ?

M. le Syndic explique que la fiche technique est élaborée par le Canton de Vaud au mois de septembre et se fonde sur les résultats 2012 pour nous fournir les éléments d'acomptes 2014. La décision du CC au bouclage des comptes est de 69,5.

M. L. Ciompi pose trois questions :

- Administration : hausse de 5%, pour quelles raisons ?
- Cartes journalières supprimées : pourquoi, alors qu'elles existent dans des communes moins riches ?

- Reconduction de la contribution à la caisse-maladie du personnel administratif : ne comprend pas.

M. le Syndic lui rappelle que les raisons de la hausse par rapport au poste "Administration" avaient déjà été explicitées lors du CC du mois de juin: à savoir que les Caisses de pensions des entités publiques, dont la CP intercommunale des communes vaudoises doivent procéder à une recapitalisation pour atteindre un taux de couverture de 80 % en 203?. Pour y parvenir, plusieurs mesures ont été prises; côté employeur : une hausse de cotisation de 3 % sur 17 ans. Côté employé, l'âge de la retraite n'est plus à 57-58 ans (minimum), mais à 62 et 65 ans.

Un certain nombre d'indexations et de prestations ont été supprimées au niveau des rentes qui sont ou seront servies.

En résumé : ces dispositions se traduisent côté employés par une stagnation ou diminution des prestations, et du côté employeur, par une augmentation des cotisations de 3 %. Ce pourcentage représente une partie des 5 % d'augmentation.

En outre, à travers nos impôts, nous participons également à la recapitalisation de la CP de l'Etat de Vaud qui l'a incluse dans son budget. Le quotidien 24 heures d'hier, dévoile la manière dont l'Etat de Vaud comptabilise ses réserves en fonction du déficit que l'on veut bien nous présenter...

Relevons que l'importante recapitalisation que l'Etat de Vaud doit effectuer n'affecte pas directement les impôts, comme dans notre Commune, au sens d'une hausse d'impôts, car comptabilisées comme réserves.

Nous savons qu'il s'agit d'une modification de la stratégie d'analyse des recettes qui nous permet d'assumer cette charge sans devoir toucher aux impôts. Autre précision : hier, le Conseil d'Etat a décidé que les acomptes - nos acomptes - d'impôts pour 2014 seraient majorés de 2 % sur le revenu et sur la fortune. Ce qui signifie que par rapport aux recettes, nous savons ce que nous allons encaisser; mais, lors du bouclage final en 2015, aurons-nous trop perçu ou trop versé, nous l'ignorons.

En ce qui concerne le personnel, il y a quelques hausses statutaires auquel il a droit. C'est un système de calcul qui s'étend sur 19 ans et il y encore quelques personnes qui ont droit à une annuité. Depuis 2010, le taux d'inflation est nul, et pour 2013, l'indice est négatif de 0,3 %; il n'y a donc pas d'ajustement à servir.

Par rapport aux **cartes journalières**, il est vrai qu'il y a des communes moins bien loties que la nôtre et qui ont maintenu cette prestation. Toutefois, pour rappel, la Commune a fait un effort financier considérable en négociant une 3ème ligne de bus. Cette opération a fait "exploser" nos charges concernant les transports publics. En 2000, la Commune de Belmont payait CHF 1,88 par habitant au déficit des transports publics régionaux; il est aujourd'hui de CHF 240'000,00. Cette participation concerne également les lignes de chemins de fer, ce qui n'était pas le cas auparavant. Par exemple les lignes en direction de Cossonay, Payerne, St-Maurice...

Il s'agit d'une question de proportionnalité; si nous n'avions pas à participer à la réduction de ce déficit (ce qui n'est pas le cas des petites communes), nous pourrions continuer à offrir cette prestation "cartes journalières".

A ce sujet, concernant les CFF, il y a encore une incertitude concernant le maintien de la possibilité d'utiliser ces cartes avant 9h00. Comme j'utilise souvent le train, à la gare, si j'achète mon billet à 9h05, on me proposera une carte journalière comme alternative. Il s'agit d'un choix politique de dire : "beaucoup pour les transports publics"...

Concernant la nouvelle ligne de bus 49, elle remporte un vif succès; c'est la ligne la plus fréquentée des transports urbains lausannois, calculé proportionnellement aux 20 places du bus (et non pas par rapport aux 2 fois 40 places d'un bus avec remorque).

Au sujet des "**restrictions levées**" : les restrictions sont là; le message de la Commission des Finances a été entendu. Un compte capital de CHF 1 million pour faire face à des déficits, on le reconstitue "par beau temps" et il n'est pas nécessaire "de faire pleuvoir" sur des personnes en attendant de l'avoir reconstitué; c'est notre appréciation.

Il n'est pas fait pour être dépensé, mais pour créer des équilibres : appelés comptes de régulations. Si nous n'avions pas pu présenter un budget équilibré, ces restrictions n'auraient pas été levées.

Pour revenir à la contribution à la caisse maladie, c'est une notion qui figure aujourd'hui dans le règlement du personnel, ...? Il s'agit d'une participation, une forme de salaire, qui représente CHF

50,00 par mois pour un plein temps, soit CHF 600,00 par année. Montant fiscalisé, sauf pour la CP.

La Municipalité a la possibilité de suspendre cette participation. Le respect du règlement le permet lorsque les circonstances l'exigent, mais maintenir cette disposition lorsque cela n'est plus nécessaire serait à nos yeux un manque de respect vis-à-vis de nos collaboratrices et collaborateurs.

De plus, le taux d'absentéisme est très bas, ce qui n'est pas le cas partout... Nous n'avons pas non plus augmenté la dotation du personnel communal, hors des services liés à l'accueil de la jeunesse, alors qu'il y a eu une importante augmentation de la population et des besoins qui en découlent.

Le Président C. Dupertuis propose à l'assemblée de passer en revue le document du Budget 2014 page par page et de s'y référer pour poser d'autres questions.

M. J.-C. Favre, p. 3 : par rapport aux 5 % d'augmentation sur le poste de l'Administration générale, demande combien de personnes vont être formées sur le nouveau logiciel, compte tenu du montant des frais de formation CHF 40'000,--

M. le Syndic précise qu'il s'agit d'un chiffre présenté par le prestataire, lors des discussions préliminaires. Cependant, les trois communes intéressées par l'utilisation d'un serveur commun (Pully, Paudex et Belmont) estiment que les coûts seront moins élevés, mais les négociations ne sont pas terminées.

Mme A.-F. Berney, p. 11 : loyer fontaine, de quoi s'agit-il ?

M. le Syndic précise qu'il s'agit du prix du loyer du local du Blessoney, en face du parking, qui est loué à notre vigneron-tâcheron.

M. R. Uldry, p. 13 : concernant les frais de chauffage aux pellets, demande les raisons de l'augmentation des prix : CHF 15'000,00 en 2012, CHF 20'000,00 en 2013, CHF 30'000,00 en 2014 ?

M. D. Delaplace rappelle que les bâtiments de l'Auberge communale et de la Maison Pasche ont subi d'importantes rénovations et que les chiffres augmentent proportionnellement par rapport à leur taux d'occupation. M. D. Delaplace précise encore qu'il s'agit d'une appréciation sur une situation nouvelle, susceptible d'évoluer.

M. J.-C. Favre, p. 16, N° 3141.00 Espace Cancoires : constate que les frais d'entretien sont considérables sur un immeuble qui est neuf; pour quelle raison ?

M. D. Delaplace précise qu'il s'agit de frais concernant les aménagements extérieurs sur le talus entre le Ch. du Blessoney et le bâtiment. Il s'agit d'un endroit sensible, sujet à de fortes sollicitations. Les travaux prévus justifient ce montant.

M. J.-C. Favre demande si ce genre d'investissement va être reconduit d'année en année ?

M. D. Delaplace explique qu'il s'agit d'un endroit sensible pour différentes raisons, notamment parce que le parking du Blessoney servira de plateforme lors des futurs travaux prévus dans le tunnel autoroutier de Belmont qui débiteront à une date indéterminée. Par conséquent, on ne peut pas hypothéquer cet emplacement avec des travaux lourds que l'on sera peut-être appelés à modifier en fonction de ces futurs travaux.

Autre question p. 14 : où se trouve l'immeuble Belhorizon ?

M. D. Delaplace : à la Rte du Burennoz, où se trouve la garderie des "Guignols".

Mme C. Gygy : est-ce que l'appartement de l'Espace Cancoires a été loué ?

M. D. Delaplace : oui, très rapidement.

M. J.-C. Favre sur le même sujet : constate qu'il n'y a pas d'augmentation des revenus sur le budget 2014, alors que l'appartement a été loué; pour quelle raison ?

M. D. Delaplace : il l'était déjà en 2013.

M. J.-P. Chapalay, p.30, N° 650.4360.00 frais de location des locaux sis en Arnier : demande s'il s'agit des frais de location au nouveau SDIS Ouest Lavaux ?

M. D. Delaplace confirme : base "B" du SDIS pour Belmont.

Sans autre question, M. le Président C. Dupertuis relit les conclusions de ce préavis, puis il est procédé au vote.

Le préavis N° 11-2013 "Budget 2014" est accepté à l'unanimité.

Point 6

Divers et propositions individuelles

M. L. Ciompi, par rapport à la ligne de bus 49 : remercie la Municipalité qui lui a adressé une réponse écrite par rapport à sa question précédente. Il explique à l'assemblée qu'on lui a répondu *qu'il n'était pas possible d'améliorer la desserte au centre et au haut du village en créant un arrêt supplémentaire, car il faudrait aménager le trottoir.*

Cependant, M. L. Ciompi reformule sa question : pour quelle raison ne peut-on pas modifier le parcours ? actuellement, le bus va tourner à l'entrée du village où il doit y avoir très peu de passagers. Il faudrait qu'il continue sa boucle et revienne sur la route cantonale puis rejoigne la Rte du Burenoz. Peut-être trouverait-on là un lieu d'arrêt utile à la population du haut et du centre du village ?

L'attente sur la ligne 47 peut aller jusqu'à 52 minutes...

M. le Syndic rappelle que le coût de la modification du trajet du bus N° 49 du Ch. des Grands Champs dans le centre/haut de la commune coûterait CHF 500'000,00

Cette ligne est celle du Burenoz et elle tourne au bas du village. La prolonger plus haut provoquerait des transferts de passagers des lignes 66 et 47. Il faudrait donc doubler ou tripler le nombre de bus, car sur cet axe, il n'est pas possible de faire circuler des bus plus grands.

Pour l'instant, il remplit à satisfaction l'objectif fixé : la desserte des habitants du Burenoz et des Chaffaises qui ne disposaient auparavant d'aucun transport public régulier.

Avant de doter le centre du village de moyens supplémentaires, il faut penser à offrir les mêmes prestations aux habitants du haut de la Commune. Pour réaliser ce projet, il nous faut 1/2 million. Lorsque ce sera le cas, le sujet sera réexaminé.

A la question de savoir s'il est possible d'harmoniser les horaires des lignes 47 et 49, il est précisé que les horaires de la ligne N° 47 sont calqués sur les horaires scolaires. C'est un bus public qui transporte essentiellement des enfants en âge de scolarité. Concernant les horaires, il y aura probablement des adaptations.

Pour le bus 49, la difficulté provient de la cadence toutes les 1/2 heure entre 6h00 et 24h00. Elle ne peut pas être modifiée, mais peut être décalée. Pour l'instant, cet horaire correspond bien aux attentes du public.

Pour le 47, il y a déjà eu quelques adaptations (à Chamblandes) suite à une proposition de M. P. Girard. Si des personnes ont des propositions, M. le Syndic prie ces dernières de les adresser par écrit à la Municipalité. Elles pourront être négociées avec les TL dans le cadre de la mise en place des horaires.

Mme A. Zoia :

- Relève que le Signal n'est pas desservi par les transports publics, mais par le Taxibus.

Elle a constaté que ces derniers n'étaient pas fiables ou n'arrivaient pas ! Mme A. Zoia demande si c'est aux particuliers d'écrire aux TL ou directement à la Municipalité.

- Les places de parc vers le restaurant du Signal disposaient auparavant de lignes blanches. Ce système a été modifié avec disque horaire valable pour 4 heures. Comment faut-il procéder lorsqu'on arrive en début de soirée ? Serait-il possible de conserver l'intervalle de 4 heures pendant la journée et de les supprimer pendant la nuit ?

M. le Syndic explique que le système au Signal vient d'être modifié et que l'information a été publiée dans la FAO. Ce système est actuellement bien réglé et fonctionne à satisfaction. Ces dispositions ont aussi permis de "ramener chaque cheval à son écurie", car il avait été constaté qu'un certain nombre de garages de la région avaient une autre affectation et que les véhicules étaient stationnés sur le domaine public. Cette manière de procéder pénalisait d'autres habitants du quartier et leurs visiteurs qui se trouvaient ainsi privés de places de parc.

Concernant les Taxibus, vous pouvez écrire à la Municipalité, mais en cas "d'oubli", il faut impérativement téléphoner au 0800...., qui enregistrera la réclamation. C'est un élément que le Conseil d'administration des TL prend très au sérieux, tout particulièrement lorsque nous sommes dans une phase de négociation pour un certain nombre de contrats.

Les transports publics coûtent cher et il faut que les prestations soient irréprochables.

Mme P. Salathé

Plutôt que de créer de nouveaux arrêts, on pourrait utiliser ceux qui existent déjà sur la ligne 47 et faire passer le bus 49 par une boucle entre Grands Champs et Blessoney. Si cela devait s'avérer trop cher, on pourrait instaurer cette variation d'itinéraire pour la ligne 49 qu'en soirée à partir de 19h00 et le week-end, lorsque le bus 47 ne circule que très peu.

Cette solution aurait l'avantage de permettre aux habitants du haut et de l'Est du village de pouvoir utiliser les transports publics bien plus commodément, et de limiter les coûts supplémentaires à la charge de la commune. Après s'être renseignée au près d'un chauffeur des TL, il lui a été confirmé que cette solution est parfaitement envisageable techniquement.

M. le Syndic constate que c'est ce qu'il disait. Si on déplace la course, les passagers du Blessoney prendront le bus 49 et plus le 47. Par conséquent, le 49, avec ses 20 places ne sera plus suffisant et il faudrait le doubler. En ce qui concerne les modifications pour le soir, M. le Syndic prend note. Toutes les propositions sont les bienvenues, même si elles sont difficiles à appliquer.

Sans autre question, le Président C. Dupertuis livre encore quelques informations concernant le déroulement de la soirée et lève la séance à 19h30.

Pour le Bureau du Conseil Communal

Christian Dupertuis

Jean-Marc Mayor

Président

Secrétaire